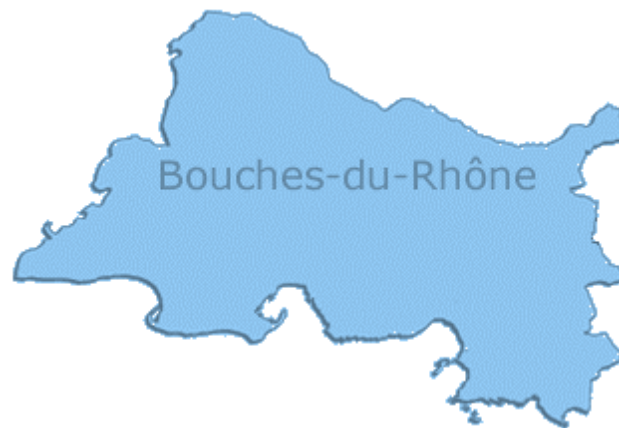




**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône



# Bulletin Départemental n°138 du 09 juin 2021

## SOMMAIRE

	Page
<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
○ Appel à candidature_Liste de postes à profil	2
○ Fiche de poste 49_ Conseiller pédagogique de circonscription, Marseille Joliette, relevant de l'éducation prioritaire renforcée	3



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

## ***Appel à candidature postes à profil Bouches du Rhône***

Ref : circulaire 2015-114 du 21-07-2015- MENESR DGESCO A1-1 DGRH B1-3

### **Postes de Conseiller pédagogique de circonscription**

49 Joliette



## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°49</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique de circonscription relevant de l'éducation prioritaire renforcée</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette (Korsec).
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action d'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants (formation continue)</li> <li>- Accompagner les débutants (T1, T2, T3)</li> <li>- être référent mathématiques (RMC) et suivre des constellations dans le cadre du plan mathématiques ;</li> <li>- Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers en EPS</li> <li>- Suivre administrativement et pédagogiquement des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (lien avec PASSAN)</li> <li>- Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil cycle 3).</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes.</li> <li>- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.</li> <li>- Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>- Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale</li> <li>- Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.</li> <li>- Être organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques,</li> <li>- Avoir le sens du contact</li> <li>- Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>- Avoir un excellent positionnement institutionnel</li> <li>- Avoir de la rigueur dans le respect des procédures administratives : intervenants extérieurs, EPS, voyages scolaires</li> <li>- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel <a href="mailto:ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr">ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr</a> ) avant le 18/06/2021.
	<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	Entretien devant une commission de recrutement
	<b>CONTACT</b>	Martine ANTOINE IEN CCPD Marseille Joliette ; ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr